

Trail des Légendes de Brocéliande

Règlement et avenant 2023



TRAIL DE BROCELIANDE - Samedi 09 & dimanche 10 Septembre 2023.



LES EPREUVES

Samedi 09 septembre « LES BOUCLES DE VIVIANE »

Départ : site du MOTO-CROSS à Iffendic

- 16h45, courses BE et MI
- 17h30, course de 12km à fort dénivelé, ouverte aux cadets et plus

Dimanche 10 septembre

Départ : au lac de Trémelin (centre voile et nature) à Iffendic

- **8h00, trail « EXCALIBUR »** 52 km- 1300m D+ en solo ou en relais (relais au 23km à Saint-Péran), ouvert aux athlètes nés en 2003 et avant. Barrières horaires 13h au 3ème ravito 34km (6.8km/h) et 13h45 Descente du Coudrelle à 39.5km
- **8h00, trail "Dame du Lac"** 40 km - 900 D+ ouvert aux athlètes nés en 2003 et avant
- **9h00, trail « GRALL »** 26 km- 700m D+ ouvert aux athlètes nés en 2003 et avant
- **9h30, course nature « MERLIN »** 14 km- 300m D+ ouvert aux athlètes nés en 2007 et avant
- **10h00, course nature « ARTHUR »** 8,5 km-100m D+ ouvert aux athlètes nés en 2007 et avant
-

GRAND DEFI : « LES BOUCLES DE VIVIANE » + TRAIL « EXCALIBUR » - 12 + 52 km

PETIT DEFI : « LES BOUCLES DE VIVIANE » + TRAIL « GRALL » - 12 + 26 km

CHALLENGE « OUEST TRAIL TOUR » (OTT) :

- le trail « EXCALIBUR » entre dans le classement OTT pour les hommes et les femmes
- le trail « GRALL » entre dans le classement OTT uniquement pour les femmes

Les coureurs doivent suivre scrupuleusement les parcours balisés par les organisateurs et s'engagent à respecter l'environnement et les propriétés traversées.

DROIT D'ENGAGEMENT

- Trail Excalibur SOLO : 27€ - 580 dossards
- Trail Excalibur DUO : 30€ - 100 équipes
- Trail Dame du Lac : 24€ - 300 dossards
- Trail Graal : 20 € - 580 dossards
- Trail Merlin : 12€ - 480 dossards
- Arthur : 8€ - 340 dossards
- Les Boucles Viviane : 12€
- 30€ (défi 14 + 26), 37€ (défi 14 + 52) sam + dim

INSCRIPTION

Le Trail est ouvert aux licenciés et non-licenciés. Tout coureur doit fournir lors de son inscription :

- Soit un certificat médical de moins d'1 an à la date de l'épreuve, précisant : la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou Trail en compétition.
- Soit sa licence FFA Pour les licenciés FFA : Attention aux licences qui expirent le 31/08/2023 : Fournir un certificat médical de moins d'1 an à la date de l'épreuve ou la licence 2023-2024.

Les licences FFTRI et autres fédérations ne sont pas autorisées

Les licenciés TRI et autres doivent fournir un certificat de moins d'1 an à la date de l'épreuve, précisant : la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou Trail en compétition.

Une photocopie de ce document sera conservée par l'organisation. D'autre part les coureurs non-licenciés doivent contracter une assurance à titre individuel et les mineurs une autorisation parentale en plus du certificat médical.

Ouverture des inscriptions dès le 14 mai 2023 sur le site Internet Klikego

Date limite des inscriptions : Vendredi 25 août 2023 à 22h (dans la limite des dossards disponibles).

L'inscription sera définitive qu'après réception du dossier complet SUR LE SITE EN LIGNE KLIKEGO : Certificat médical ou Licence 2023-2024 (FFA), Acceptation du Règlement de cette épreuve.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par la présentation directe ou celle d'une licence). Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.



CHRONOMETRAGE

Toutes les épreuves seront chronométrées par la société Breizh Chrono

DOSSARDS

Samedi 09 septembre de 10h00 à 12h30 au magasin Sobby Sport RENNES /La Courrouze et de 16h00 à 18h30 sur le site du moto-cross à Iffendic

Dimanche 10 septembre à partir de 7h00 à Site de Trémelin à Iffendic

RAVITAILLEMENT

Autonomie alimentaire complète, pas de solide sur le parcours, uniquement de l'eau

- Trail Long SOLO et Relais : 4 points d'eau
- Trail Graal + Merlin : 2 points d'eau

Assistance en course interdite

Obligation pour tous les concurrents de se munir d'un contenant à liquide (flasque, gourde, poche, gobelet...) afin qu'on le serve à partir de bouteilles.

Obligation pour les concurrents des courses Excalibur (52 km et relais) et Graal (26 km) de partir avec un minimum de 500ml d'eau et d'un ravitaillement solide

A l'arrivée, un ravitaillement complet sera servi

DROIT D'IMAGE

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci.

RECOMPENSES

Un lot souvenir sera remis à chaque concurrent à la remise des dossards.

Seront également récompensés :

- les 5 premiers hommes et femmes au classement scratch sur le trail « EXCALIBUR » et le « GRALL »
- les 3 premiers hommes et femmes au classement scratch sur les courses « MERLIN », « ARTHUR » et « LES BOUCLES DE VIVIANE »
- les 3 premiers CADETS et JUNIORS hommes et femmes sur la course « LES BOUCLES DE VIVIANE »
- la première équipe homme, femme et mixte sur le trail « EXCALIBUR » en duo
- les 3 premiers hommes et femmes sur le « GRAND DEFI » et le « PETIT DEFI »

Pas de récompenses par catégories

SECURITE ANNULATION RESPONSABILITE

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes/médecin. Le Trail étant une course sur sentiers et routes ouvertes à la circulation, les concurrents devront respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs aux intersections dangereuses. Le comité d'organisation se dégage toute responsabilité en cas de non-respect.

Au-delà de la barrière horaire, l'organisation récupère le dossard du coureur, celui-ci n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Si nécessaire, le rapatriement du coureur sur le site d'arrivée est assuré par l'organisation.

" En cas de force majeure, de décision préfectorale, de catastrophe naturelle, de crise sanitaire, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents où des bénévoles, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Un remboursement partiel du droit d'inscription pourrait être envisagé en fonction des frais déjà engagés. "

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

RESPECT DU REGLEMENT

L'inscription à la course implique l'acceptation du présent règlement par le concurrent.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, sans préavis, tout ou partie du règlement, programme ou autre donnée.

Son acceptation implique le respect de l'environnement et de la nature, notamment à l'occasion du passage sur les espaces naturels empruntés lors des différentes épreuves.

Par ailleurs l'organisateur se réserve le droit d'exclure tout concurrent qui ne respecterait le dit règlement.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), chaque personne inscrite sur l'une des trois épreuves dispose d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées le concernant. Les informations recueillies par notre partenaire Breizh Chrono dans le cadre des inscriptions permettront d'assurer le chronométrage et d'informer chaque concurrent avant, pendant et après les épreuves. Ces données sont consultables par notre partenaire de chronométrage et par l'organisation.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données sur simple demande auprès de l'organisation

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité : intempéries, décision préfectorales, raisons sanitaires...
- Elle peut mettre hors course toute personne qu'elle juge inapte à continuer la course.
- Aucun remboursement ne pourra s'effectuer trois semaines avant l'épreuve.
- Si annulation par arrêté préfectoral, l'organisation gardera une somme forfaitaire minimum permettant de couvrir les frais fixes déjà engagés

Toute la Team du Trail des Légendes vous souhaite à tous une très bonne course et beaucoup de plaisir !